COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

COMMUNIQUE DE PRESSE 4 novembre 2008

Quelques bons réflexes pour donner en confiance !

La crise économique et financière inquiète bon nombre de donateurs. Dans ce contexte difficile, le don aux associations et fondations prend alors toute son acuité. En effet, l'arbitrage est le mot-clé de cette fin d'année. A partir de novembre et jusqu'au 31 décembre 2008, les donateurs seront confrontés à des questions cruciales : « à qui donner ? Pour quelle cause ? Comment choisir ? A quelle association/fondation puis-je faire confiance ? ».

Le don : l'alliance du cœur et la raison

S'il est vrai que le don est un acte impulsif, empreint de générosité et d'altruisme, il est également important qu'il repose sur des réflexes qui contribuent à le pérenniser. L'acte de donner a des conséquences sociales positives ; sans lui, une part importante des actions humanitaires ou sociales ne pourrait pas se réaliser. Les besoins ne se réduiront pas en temps de crise, bien au contraire.
Afin d'aider les donateurs dans leur choix et promouvoir le don en confiance, le Comité de la Charte fait quelques recommandations directement issues des résultats de la 2ème vague de son baromètre sur la confiance dans les organisations faisant appel à la générosité du public parue en octobre 2008[1]. Il rappelle ainsi les bonnes questions à se poser en matière de don :

1- Est-ce que je connais bien les missions de l'organisation ?
La cause défendue et son objet social sont-ils clairs et bien définis ?

2- Rend-elle suffisamment compte de ce qu'elle fait au niveau de ses activités ?
Existe-t-il des informations sur l'ensemble des activités menées, la façon dont elles sont mises en oeuvre et les résultats obtenus ? Le rapport annuel d'activité est-il facilement accessible ?

3- Rend-elle suffisamment compte de ce qu'elle fait au niveau financier ?
Peut-on accéder facilement aux rapports financiers et, en particulier, au compte d'emploi des ressources de l'organisme ? Répondent-ils à mes interrogations ?

4- De manière générale, est-ce que j'ai facilement accès aux informations dont j'ai besoin ?
Par exemple : des informations sur ses dirigeants et la composition de son CA sont-elles disponibles et facilement accessibles ? Existe-t-il des informations claires et précises sur son organisation et son mode de fonctionnement ? L'organisme répond-il à mes demandes d'informations ?

5- De quels contrôles a-t-elle fait l'objet ?
S'est-elle volontairement soumise aux contrôles du Comité de la Charte ? A-t-elle un commissaire aux comptes ? A-t-elle déjà été contrôlée par la Cour des comptes, l'IGAS ou un autre corps de contrôle public ? Est-elle soumise à des contrôles particuliers de l'Etat ou de bailleurs de fonds ?

---

[1] Résultats de l'enquête TNS-Sofres - Comité de la Charte, 2ème vague du baromètre de la confiance, disponible sur www.comitecharte.org

Ce sont aujourd'hui 56 organisations faisant appel à la générosité qui sont agréées par le Comité de la Charte (voir liste jointe et sur le site www.comitecharte.org). Cela signifie qu'elles sont contrôlées en continu par un corps de contrôleurs et qu'elles respectent la charte de déontologie et ses 4 grands principes :

- Fonctionnement statutaire et gestion désintéressée
- Gestion rigoureuse
- Qualité de la communication et des actions de collecte de fonds
- Transparence financière à l'égard des donateurs

A propos du comité :

Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa mission depuis près de 20 ans est de promouvoir, à travers l'agrément qu'il accorde à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance ». Il a élaboré une Charte de Déontologie et agrée aujourd'hui 56 associations et fondations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu. Il a aussi une action incitative auprès de l'ensemble du monde caritatif. www.comitecharte.org

Seules les organisations agréées sont autorisées à apposer la marque d'agrément suivante sur leurs documents :

AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

Pour connaître la liste des organisations agréées : **www.comitecharte.org**.

Service de Presse : Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* -Tél. au Comité : 01 53 36 35 02/03 – mobile : 06 22 78 71 38 - Tél. bureau : 09 64 28 52 08 - mail : contactpresse@comitecharte.org ou mp.medouga@orange.fr - * se prononce Jikessi – www.mp-c.eu.

Liste des 56 organisations agréées par le Comité de la Charte

Au 04 novembre 2008

- Action contre la Faim
- A chacun son Everest
- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
- Agronomes et Vétérinaires sans Frontières
- Aide et Action
- Amnesty International (section française)
- Association des Paralysés de France
- Association des Petits Frères des Pauvres
- Association Française des Sclérosés en Plaques (NAFSEP)
- Association Petits Princes
- Association pour la Recherche sur le Cancer
- Association Valentin Haüy au Service des Aveugles et des Malvoyants
- Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)
- Care France
- Centre Français de Protection de l'Enfance
- Chaîne de l'Espoir (La)
- Cimade
- Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
- Comité Français pour la Solidarité Internationale
- Comité Perce-Neige
- Croix-Rouge Française
- Délégation Catholique pour la Coopération
- Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés
- Fondation Aide à Toute Détresse
- Fondation d'Auteuil
- Fondation de France
- Fondation de l'Avenir
- Fondation des Petits Frères des Pauvres
- Fondation Hôpitaux de Paris- Hôpitaux de France
- Fondation pour la Recherche Médicale
- Foyer de Cachan
- Frères des Hommes
- Gefluc (Féderation nationale des groupements des entreprises françaises et monégasques dans la lutte contre le cancer – Fegefluc)
- Habitat et Humanisme
- Handicap International
- Institut Pasteur
- Jeunesse au Plein Air
- Ligue Nationale contre le Cancer
- Maisons d'Accueil l'Ilot
- Médecins du Monde
- Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers
- Ordre de Malte
- Organisation pour la Prévention de la Cécité
- Orphéopolis
- Partage
- Restaurants du Cœur - Relais du Cœur
- Secours Catholique
- Secours Populaire
- Société Nationale de Sauvetage en Mer
- Sol en Si
- SOS Sahel International France
- SOS Villages d'Enfants
- Terre des Hommes France
- Un Enfant par la Main
- Unicef France
- Vaincre la Mucoviscidose